

DECRET N°2011-778.do.30.novembre 2011

Chargeant Monsieur **Alassane SOUMANOU**,
Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la
Formation Technique et Professionnelle, de
la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes,
de l'intérim de Monsieur **Eric Kouagou N'DA**,
Ministre des Enseignements Maternel et
Primaire.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation du 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu le décret n° 2011-500 du 11 juillet 2011, portant composition du Gouvernement ;

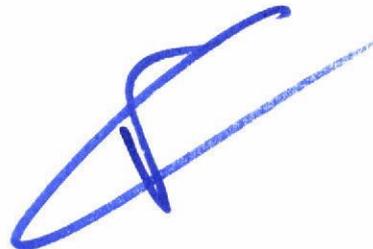
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 07 au 10 novembre 2011, Monsieur **Alassane SOUMANOU**, **Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes**, est chargé de l'intérim du Ministre des Enseignements Maternel et Primaire, Monsieur **Eric Kouagou N'DA**, pendant son absence ;

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 30 novembre 2011

**Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,**



Dr. Boni YAYI